



La Lettre

de l'Association de Protection du Cadre de Vie
et de l'Environnement Balmanais

A.P.C.V.E.B
BP 13374 - 31133 BALMA Cedex

courriel : apcveb@free.fr

Mai 2011

notre site : <http://apcveb.free.fr>

SOMMAIRE

Editorial	page 1
PDU au diesel	page 2
Biodiversité : les observations s'exposent	page 2
Des échos de l'écoquartier	page 3
Balma : un nouveau Quartier de Toulouse ?	page 3
Le doute plane Sur l'Hers	page 4
Plus d'antennes, moins de champ	page 4
Cœur de ville : Laisse béton !	page 4

Le mot du Président

L'APCVEB fête cette année vingt ans d'actions en faveur de la qualité de vie et de l'environnement des balmanais. Tout au long de cette période, l'association a eu pour but :

- d'informer les balmanais et de susciter débats et réflexions autour des enjeux liés à l'environnement et à la qualité de vie : lettres, courriers, soirées thématiques, réunions-débats, demande de publications par les collectivités de documents d'intérêt public, ateliers de sensibilisation, expositions, ... ;
- de faire entendre aux élus et aux décideurs la voix de simples citoyens, en participant à des commissions consultatives, à des enquêtes publiques, à des groupes de réflexion ; nous avons également insisté pour que de tels lieux de dialogue existent ou perdurent car la pratique de la démocratie nécessite, tant pour les élus que pour les citoyens, un apprentissage continu qui passe par un échange constant et un investissement dans la durée ;
- faire progresser le respect de l'environnement, en suscitant des pratiques écoresponsables au niveau des élus, des associations qu'ils subventionnent, des entreprises avec lesquelles ils contractent et de la population ; nous n'en sommes qu'aux premiers pas, mais là encore, il s'agit d'un dialogue à gérer dans la durée ;
- de défendre le « vivre ensemble », par opposition au « chacun chez soi », et ceci notamment au travers de la négociation et de la rédaction de chartes qui privilégient l'intérêt général.

Les douze derniers mois illustrent à eux seuls ces différentes facettes : réunion publique sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale, participation au collectif pour le plan des Déplacements Urbains, contribution aux travaux de l'Agenda 21 sur l'écoquartier de Vidailhan, exposition sur la biodiversité, ...

Les sujets ne manquent pas, dans un contexte où les pouvoirs se transfèrent de Balma vers le Grand Toulouse, et où notre métropole poursuit une croissance rapide. Sur un rythme qui s'accélère, les élus multiplient projets et décisions, tandis que leur responsabilité politique individuelle se dilue dans la communauté urbaine. L'aptitude que nous aurons à comprendre, critiquer et proposer, notre capacité à nous mobiliser, resteront autant d'ingrédients indispensables au bon fonctionnement de la démocratie locale. Ceci requiert que des individus s'investissent dans la durée, au sein de structures telles que l'APCVEB.

L'assemblée générale sera l'occasion, comme chaque année, d'élire la moitié du conseil de l'association. Cette année, délibérément, une partie des sortants ne se représentera pas, afin de permettre un renouvellement des acteurs et du débat.

L'action de l'association est perfectible et les opportunités d'y contribuer s'offrent à vous. Soyez les acteurs du changement que vous souhaitez. Nous vous attendons lors de notre Assemblée Générale.

Renaud LAURETTE

J'adhère ou je renouvelle mon adhésion à l'APCVEB pour l'année 2011.

Nom et prénom :

Adresse :

Tél : courriel :

*Ce talon est à découper et à retourner à l'adresse indiquée ci-dessus,
accompagné d'un chèque à l'ordre de l'APCVEB : 10 € par personne ou 16 € par famille*

PDU au diesel



Le Plan de Déplacement Urbain engage pour les 10 ans à venir la politique des déplacements de l'agglomération toulousaine. Dans le document proposé à la concertation par Tisséo, on peut lire la volonté d'accorder la priorité aux transports en commun et aux modes doux. Ce choix est accompagné par l'adoption quasi simultanée d'un Schéma de COhérence Territoriale, qui adapte l'urbanisme à cette priorité en augmentant très nettement la densité dans les zones où les transports en commun sont déjà existants ou prévus à brève échéance. Cependant les difficultés à trouver un financement à la hauteur de l'enjeu, en raison de la dette liée à la construction de la ligne B du métro, ont conduit à revoir à la baisse les investissements initialement envisagés. Certains projets de métro ou de tramway se sont donc transformés en Bus à Haut Niveau de Service. Malgré les déclarations optimistes sur le maintien de l'ambition, il est difficile de croire que le service rendu est identique. Plus inquiétant, cette stratégie ne permettra pas de baisser significativement les coûts d'exploitation du réseau de transport en commun qui sont bien trop élevés, de baisser sérieusement les émissions locales de CO₂ liées aux déplacements (émissions locales des tramways : 3g de CO₂ par voyageur et par kilomètre, des bus : 132g et des voitures : 206g) et d'améliorer notablement la qualité de l'air. Si les investissements importants constituent un effort financier au départ, ils s'amortissent sur la longue durée et se révèlent à long terme, économiques et écologiques.

Les contraintes budgétaires sont effectivement compréhensibles dans cette période de difficultés économiques, on peut cependant regretter que les efforts entrepris ne permettent que de stabiliser la situation, en effet la baisse en pourcentage de l'usage de la voiture sera largement compensée par l'augmentation en valeur absolue de leur usage du fait de l'augmentation du nombre d'habitants et de l'augmentation de la longueur de chaque déplacement. La ville centre, grâce à sa densité, peut envisager l'avenir avec sérénité, tant du côté du vélo que de

celui des transports en commun. Par contre le projet de PDU, proposé aux 118 communes de l'agglomération, ne peut enthousiasmer les zones périurbaines. L'offre de transport sera, malgré les efforts, largement sous-dimensionnée par rapport aux besoins, ce qui entraînera inévitablement une saturation des voiries aux heures de pointes et le cortège de nuisances qui va avec.

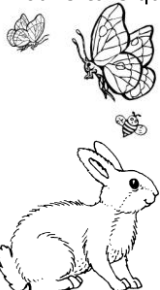
La frilosité en termes d'équipement n'est pas compensée par la volonté de valoriser les comportements vertueux. Pourquoi ne pas s'engager à faire des aires de stationnements pour le covoiturage, à réserver une voie pour le covoiturage et les bus sur la rocade, à généraliser les zones de rencontres et les zones 30, qui rendent les déplacements à pied bien plus agréables ? Pourquoi ne pas faire une politique énergique en faveur du vélo, comme beaucoup de métropoles européennes ? Relier les communes de la première couronne au centre ville par des "autoroutes cyclistes" fortement sécurisées, faciliter l'usage du vélo par un nouveau code de la rue, développer les pistes cyclables sans ruptures dangereuses de leur continuité, aider fortement les associations qui facilitent la pratique du vélo sont des mesures peu onéreuses, mais qui pourraient permettre au Grand Toulouse de réaliser son engagement d'atteindre d'ici 2020 une part modale pour les déplacements en vélo de 15%. Pourquoi ne pas s'engager plus avant dans la création d'un périphérique ferroviaire qui pourrait permettre de mieux articuler les déplacements urbains et interurbains ?

La ville doit remplir ses principales fonctions économiques, mais tout en respectant le plan climat, ce qui revient à maintenir une bonne qualité de l'air et à économiser l'énergie. Ce projet de PDU est trop timoré par rapport à l'importance des enjeux, il est indispensable de le "muscler" avant de l'adopter.

Biodiversité : les observations s'exposent

Depuis le lancement de l'action « **Connaître et préserver la biodiversité à Balma** », plus de deux ans se sont écoulés. Deux années au cours desquelles les bénévoles du projet « Biodiv.Balma » ont accumulé plus de 500 observations. La matière rassemblée sur cette période nous a semblé suffisamment importante pour faire l'objet d'une exposition ouverte à tous les balmanais.

C'est ainsi que « **Biodiver-Cité 2011** » a ouvert ses portes du 10 au 20 février dernier à la salle des fêtes, avec le concours de la Mairie de Balma. En dix jours, près de 600 visiteurs, et deux classes de primaire, ont pu admirer photos, croquis et peintures liés à la faune et la flore de Balma. Différents ateliers s'y sont tenus autour de la botanique, de la photographie et du croquis d'observation. L'association « Nature Midi-Pyrénées », partenaire de l'exposition, y a animé un débat sur la place de la nature en ville. Les visiteurs ont laissé dans le livre d'or la trace d'un enthousiasme unanime, tant pour la qualité de l'exposition que pour l'ouverture qu'elle procure sur la diversité biologique qui nous entoure au seuil de notre porte.



Tandis que le plaisir de l'exposition se prolonge sur <http://biodiv.expo.free.fr/>, les permanences et les sorties d'observation ont repris. Si les oiseaux restent un thème phare d'observation, la botanique et les insectes progressent significativement, et l'information présente sur le site se structure peu à peu. Nous vous rappelons que le projet est ouvert à tous, sans contrainte d'adhésion, de connaissance, ni de régularité de fréquentation : n'hésitez donc pas à venir nous rencontrer à l'occasion d'une des permanences pour partager votre simple curiosité ou votre passion (voir <http://biodiv.balma.free.fr/>).

A l'attention des organismes publics, des établissements et des associations, nous signalons que les panneaux de l'exposition peuvent être prêtés dans des buts de sensibilisation, d'enseignement ou de communication. Une circulation dans les établissements scolaires est notamment possible. Contactez directement l'APCVEB.

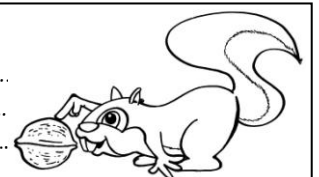
Je souhaite participer à / être informé de l'action Bio-diversité

Nom et prénom :

Adresse :

Tél : courriel :

Talon à découper et à retourner à : APCVEB (action Bio-diversité) - BP 13374 - 31133 BALMA Cedex



Des échos de l'écoquartier

Après 2 ans et demi de travaux du groupe de travail Ecoquartier créé en septembre 2008 et alors que la 1^{ère} tranche de l'écoquartier Vidailhan sort de terre, il nous semble intéressant de dresser un premier bilan.

Le projet actuel est bien loin du tout premier projet de ZAC présenté en 2003. Des évolutions positives notables ont eu lieu entre les 2 tranches Vidailhan1 (dont la conception initiale est antérieure à l'existence de Groupe de Travail) et Vidailhan2 dont le caractère « écoquartier » a été affirmé depuis le début des réflexions.

L'ensemble du quartier a été repensé pour :

- Assurer la récupération et l'utilisation des eaux pluviales (arrosage, chasses d'eau), limiter les surfaces imperméabilisées au profit des espaces en pleine terre et minimiser les rejets vers le réseau.
- Améliorer la gestion des déchets : compostage, poubelles permettant le tri sélectif ...
- Protéger la biodiversité et conserver le plus possible la végétation existante
- N'autoriser que des constructions à haute efficacité énergétique : entre Vidailhan1 et Vidailhan2, on est passé de la réglementation RT2005 à la nouvelle réglementation RT2012 plus exigeante en matière de performances énergétiques (limitation de la consommation, conception du bâtiment, confort en été). Les constructions de Vidailhan2 seront au moins conformes au nouveau label BBC-Effinergie (Bâtiment Basse Consommation)
- Favoriser les déplacements doux et limiter le plus possible l'utilisation de la voiture : sur Vidailhan2 la volonté de réduire la circulation automobile s'est traduite par une voirie adaptée (voies en boucle à sens uniques, venelles « confidentielles ») et un nombre de places de stationnement limité.

Enfin, il faut noter qu'une demande forte de notre association a finalement abouti : la ligne électrique de 2 x 225 kV sera enfouie sous la voirie.

L'APCVEB qui participe activement et régulièrement à ce groupe de travail se félicite évidemment de ces avancées.

Cependant quelques regrets demeurent :

Nous aurions sans doute souhaité un écoquartier au caractère

plus marqué, c'est à dire allant au-delà des réglementations énergétiques qui s'imposent aujourd'hui à tous les nouveaux quartiers, et ce, même au prix d'un raisonnable surcoût. Pourquoi pas non plus un quartier avec zéro voitures ? Les plaquettes publicitaires mettent en avant la faible consommation énergétique des bâtiments mais restent étonnamment discrètes sur le caractère « éco » de ce quartier, caractère sans doute peu « vendeur » aux yeux des promoteurs. Nous aurions apprécié une sensibilisation plus forte des futurs habitants au mode de vie éco-citoyen, par exemple par le biais de l'adhésion préalable à une charte de comportement.

Nous déplorons la mise en place de barrières physiques sur la voirie limitant les connexions entre ce nouveau quartier et les quartiers limitrophes plus anciens, dont les habitants redoutent les nuisances induites par leurs futurs voisins (installation envisagée d'une ubuesque écluse à bus !). Curieuse conception du vivre ensemble ! En outre, ceci est totalement contradictoire avec l'une de recommandations du Document d'Orientations Générales (DOG) du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) voté par nos représentants à la Communauté Urbaine du Grand Toulouse. Ce document précise (page 48) : « *Les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) veillent à limiter les opérations urbaines de grande taille refermées sur elles-mêmes, les résidences sécurisées (programmes privés entourés de clôtures ou murs d'enceinte). En conséquence les opérations d'urbanisme doivent pouvoir s'inscrire dans la trame générale des bourgs et villes et ce faisant, établissent des liens avec les territoires voisins* ».

Même si la proportion d'espaces verts est intéressante, nombre d'entre eux sont malheureusement destinés à être clôturés et inaccessibles au public. Le quartier sera constitué d'une juxtaposition de parcs privatifs à accès limité, ce qui nous semble peu compatible avec l'esprit « écoquartier » qui devrait au contraire favoriser les rencontres et la convivialité. Mais là encore, de l'avis des promoteurs, l'esprit « chacun chez soi », les clôtures et les accès badgés, c'est beaucoup plus « vendeur » ! Il est regrettable que les politiques renoncent face aux promoteurs à une vision harmonieuse de la ville. Dommage !

Balma, un nouveau quartier de Toulouse ?

L'année 2010 a été marquée par la mise à enquête publique du DOG (Document d'Orientations Générales) dans lequel se trouvent détaillées les prescriptions du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) de la grande agglomération Toulousaine pour les 20 prochaines années. Balma s'y trouve particulièrement impactée puisqu'il y est recommandé que nous absorbions 20% de l'urbanisation de la grande agglomération de Toulouse (qui regroupe 117 communes) ce qui pourrait correspondre à un accroissement de population d'environ 55 000 habitants. Ceci est le résultat d'une logique d'urbanisation des dernières terres constructibles présentes à l'intérieur d'une « couronne verte » délimitant autour de Toulouse une limite urbain-rural. Cela représenterait une emprise de 470 ha sur les 660 ha encore non construits de Balma.

Deux actions ont été menées par l'APCVEB : Porter activement les réflexions pour que l'Agenda 21 de Balma apporte une réponse à l'enquête publique et développer librement en tant qu'association une argumentation indépendante pour que Balma joue un rôle majeur dans le développement durable de l'agglomération sans pénaliser les Balmanais dans leur qualité de vie future.

Nous nous sommes axés sur l'analyse des documents et y avons trouvé un grand nombre d'incohérences telles que des terres protégées de faible qualité pédologique, l'absence de protection des terres de la vallée de Hers-mort inondables classée en cœur d'agglomération et non fortement protégée comme le recommande le SDAGE, des projets (ZAD) ou des réalisations (ZAC) d'urbanisation occupant notamment au sud de Balma entre la Saune et le ruisseau des Arnis, les dernières bonnes terres de la vallée de l'Hers-mort, des tracés de transports en commun peu compatibles avec les projets envisagés, des corridors écologiques mal protégés.

Ce taux d'urbanisation, en prévoyant d'urbaniser les dernières terres de bonne qualité, est de plus en contradiction avec un développement durable pérenne indispensable pour lutter contre le réchauffement climatique, maintenir la biodiversité et permettre un approvisionnement alimentaire en circuit-court. Rappelons à cette occasion l'engagement de notre maire lors des dernières élections (article 4 de la charte) : « *Les productions maraîchères et les élevages locaux, respectueux de l'environnement, sans OGM, sans engrais chimiques ni pesticides de synthèse et la commercialisation locale des productions sont favorisés sur la commune. L'usage de ces produits est privilégié dans la restauration collective municipale.* »

Ces différents points ont été présentés et débattus à l'occasion d'une réunion publique organisée par l'APCVEB en janvier dernier. La réponse que nous avons faite est consultable et téléchargeable sur notre site – certains s'en sont inspirés librement.

Le doute plane sur l'Hers ...

Presque tous les ans et parfois plusieurs fois par an, des accidents d'avions et/ou d'ULM basés à Lasbordes surviennent hors du périmètre de l'aérodrome.

Trois accidents graves survenus en janvier et février 2011 ont frappé les esprits, inquiété les riverains et alerté les médias :

- 13 janvier : crash d'un ULM sur le quartier toulousain de La Terrasse, 2 blessés graves
- 18 janvier : un avion perd son hélice et se pose en urgence sur la commune de Pin Balma
- 10 février : un avion s'écrase au décollage, près de l'Hers, non loin de la rocade.

C'est pour annoncer les mesures correctives qu'elle compte prendre que la DGAC (Direction Générale de l'Aviation Civile) a organisé le 18 mars une réunion du Comité de Suivi de la Charte de Lasbordes. Ces mesures concernent essentiellement les ULM dont le circuit de piste ne devra plus survoler le quartier toulousain de La Terrasse mais passer juste à l'ouest de la Cité de l'Espace.

Quant au trafic en général (avions et ULM), la surveillance globale va être renforcée grâce à l'installation à Lasbordes d'un dispositif permettant de suivre et identifier les aéronefs en temps réel. Les aéroclubs ont quant à eux déclaré que leur communication interne allait être renforcée (affichage du circuit de piste, désignation d'un responsable sécurité...). On peut se demander pourquoi avoir attendu si longtemps, 7 ans après la signature de la charte, pour mener cette action ?

Toutes ces mesures sont nécessaires mais ne sont pas la garantie qu'un aéronef ne soit pas obligé, dans un futur plus ou moins proche, de se poser en catastrophe sur une zone habitée. En effet certains lieux qui par le passé ont pu être utilisés pour des atterrissages d'urgence (Le Cyprié, emplacement des établissements Truffaut, route devant Leroy Merlin, etc.), sont maintenant construits.

La poursuite de l'urbanisation de la vallée de l'Hers n'est pas compatible avec le maintien de l'aérodrome sur ce site. Mais d'autres aspects doivent aussi être pris en compte : le rôle écologique de la vallée de l'Hers dans le lien entre Naurouze et la Garonne (le « Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux » prévoit son classement) et l'espace de respiration qu'elle offre entre Balma et Toulouse.

Il est nécessaire et urgent de penser l'aménagement de cette vallée dans son ensemble.



Cœur de ville : Laisse béton !

Après une concertation en 2007, qui a permis aux citoyens de choisir entre une place en pente douce et une place avec des escaliers, la Mairie de Balma entame les travaux. On peut regretter que la disposition des nouveaux bâtiments ne permette pas, au moins en partie, d'isoler la place du carrefour, pour donner à cette esplanade un peu de tranquillité et l'isoler de la pollution, comme nous l'avions proposé à l'époque. S'il est normal de supprimer l'espace vert actuel, qui est pour l'instant mal exploité, il est par contre totalement inadmissible de ne pas créer en contre partie un espace vert, dans l'espace dégagé par la destruction des anciens préfabriqués situés derrière la bibliothèque. Le choix de l'équipe municipale, de laisser un promoteur construire quelques logements de luxe dans cet endroit, est absolument incompréhensible. Balma a vocation à devenir une ville de moyenne importance et sacrifier des espaces publics en plein cœur de ville ne peut absolument pas se justifier par des arguments de densité. Au bilan nous avons un projet qui pèsera lourdement sur les finances locales, mais qui ne correspond pas vraiment aux besoins futurs des balmanais.

Plus d'antennes, moins de champ ?



Courant 2010, la mairie a mis en place un Groupe de Travail (GT) composé d'élus, de représentants du monde associatif (APCVEB, Agenda 21, CCU, CCET) de techniciens de la ville de Balma, du grand Toulouse et des représentants des trois opérateurs (Bouygues, Orange, SFR). Le GT s'est donné comme objectifs

une concertation et une communication claire et transparente quant à l'ensemble de la problématique liée à l'implantation et l'environnement des antennes relais de téléphonie mobile. Sans doute faut-il y voir une retombée de la mobilisation de février 2010 lors du projet d'implantation d'une antenne Bouygues au Cyprié.

Le guide des relations entre opérateurs et communes cosigné par l'Association Française des Opérateurs Mobiles (AFOM) et l'Association des Maires de France (AMF) engage les bases d'une concertation, d'une transparence et d'une communication entre les cosignataires et vers les utilisateurs de la téléphonie mobile. Ainsi, les communes ou des particuliers peuvent demander des **mesures de l'environnement électromagnétique** (niveau du champ électrique) créé par une antenne relais particulière. Les mesures sont faites par un laboratoire indépendant accrédité COFRAC à une heure et un jour ignorés de l'opérateur concerné. Cela permet de garantir l'objectivité des mesures. De plus et sous certaines conditions, les mesures sont prises en charge par les opérateurs concernés.

Quels sont les niveaux maximum tolérables ?

La réglementation applicable légifère le niveau maximum auquel peuvent être soumis les riverains/utilisateurs des antennes. Pour les fréquences correspondantes à la téléphonie mobile les niveaux vont de 41 V/m à 61 V/m. Cette réglementation est uniquement basée sur les effets thermiques associés aux rayonnements et aucunement sur les effets sanitaires à long terme consécutifs à une exposition prolongée. Au niveau européen, chez les utilisateurs du téléphone mobile et à la lumière de certaines études, une convergence semble se dégager pour souhaiter de ne pas être soumis, de façon permanente, à une valeur de champ électrique supérieur à 0,6 V/m.

Mesures d'évaluation de l'environnement des antennes

En 2010, des mesures ont été faites à la demande de la mairie ainsi que de riverains proches de l'antenne de téléphonie mobile située chemin des Pins.

Niveaux maximum relevés :

Localisation	Opérateur(s)	E total V/m	Distance à l'antenne la + proche
Rue des Ormeaux	Orange	2,36	110m
Rue L. Blériot	Orange	1,75	160m
Collège J. Rostand	Orange	1,66	130m
Ecole Gaston Bonheur	Orange	2,17	240m
Ecole Marie Laurencin	Orange, SFR, Bouygues	1,80	150m
Crèche Marie Laurencin	Orange, SFR, Bouygues	2,15	150m

Les valeurs mesurées sont supérieures au niveau souhaité de 0,6 V/m qui peut être obtenu par la diminution de la puissance d'émission des antennes relais ce qui peut avoir comme corollaire la multiplication de leur nombre.